

REGLEMENT INTERIEUR

I. Engagement du club :

Les dirigeants du Football Club du Roanne Clermont s'engagent à construire un club dont les principaux fils conducteurs sont :

- L'esprit de famille et la convivialité.
- La rigueur et l'engagement.
- Le respect de chacun.
- La motivation et l'envie de gagner.
- La solidarité et la loyauté.
- L'esprit Fair-play qui doit animer chacun dans la pratique du sport.

Ainsi pour que le club puisse fonctionner dans les meilleures conditions, il est important que tous les acteurs de la vie du club acceptent de se soumettre à quelques règles simples.

II. Licence

Afin de pratiquer le football au sein du club, tout licencié au Football Club du Roanne Clermont doit avoir :

- Pris connaissance et signé le règlement intérieur du club (représentant légal pour les mineurs).
- Acquitté le montant de la cotisation avant toute participation à une rencontre officielle.
- Passé la traditionnelle et obligatoire visite médicale.
- Restitué à son dirigeant la licence signée et tamponnée par son médecin

Tout cas particulier ou relatif au montant de la cotisation, sera examiné par le bureau.

Pour toute demande d'une licence, une détection basée sur une période d'au moins 2 entraînements sera effectuée par les entraîneurs responsables. A la suite de cette période, le club se réserve le droit de refuser l'inscription du joueur.

III. Le club : le rôle de chacun

LE JOUEUR :

Tout joueur adhère au club pour prendre plaisir à la pratique du football dans un bon état d'esprit et dans les règles élémentaires de la vie associative et sportive. Il est tenu de :

- Participer aux entraînements et aux matchs
- Respecter les dirigeants, les arbitres, les adversaires, les spectateurs et ses équipiers.
- Prévenir l'entraîneur au moins 48h à l'avance en cas d'empêchement (sauf cas particulier).
- Accepter les décisions prises par les entraîneurs, éducateurs et dirigeants.
- Participer au maximum à la vie de l'association (tournois, réunions, festivités)
- Respecter le matériel et les locaux de notre club ainsi que les locaux des autres clubs

L'esprit d'équipe et de convivialité engendré permettra ainsi d'aboutir à un esprit club.

L'ENTRAINEUR / EDUCATEUR :

Il a pour tâches la préparation à la pratique du football à tous les niveaux et sous tous ses aspects.

Préparation physique, formation, entraînement technique et tactique, éducation morale et sociale du joueur, pour une bonne intégration dans le groupe.

Le rôle de l'entraîneur ou de l'éducateur :

- Choisi par le bureau pour ses compétences techniques et sa qualité humaine, il a toute autorité en matière de choix technique, tactique, pour la composition et la direction des équipes qu'il entraîne.
- Il doit être par son comportement un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité.
- Il s'efforce d'être présent au minimum 15 minutes avant l'arrivée des licenciés afin de préparer les exercices pour les entraînements.
- Il fait en sorte de respecter et de faire respecter les locaux mis à sa disposition et de les rendre aussi propre que possible et de quitter les locaux en ayant pris soin de fermer tout ce qui a été ouvert.

LE DIRIGEANT :

Il est partie prenante dans la gestion et la bonne marche du club, il doit faire respecter le règlement intérieur, maintenir et faire maintenir en permanence un bon esprit sportif.

Au cours des matchs et des entraînements, il épaulé l'entraîneur ou l'éducateur, mais n'intervient pas dans le management de l'équipe.

Il a toute autorité sur les joueurs pour faire appliquer les consignes de l'entraîneur ou de l'éducateur en son absence.

IV. Entraînements

La présence aux entraînements est obligatoire.

Le joueur arrive 15 minutes avant le début officiel et doit être prêt pour l'heure fixée au préalable.

Sa tenue doit être adaptée à la pratique de notre sport, crampons si besoin, protège-tibias, short, baskets, survêtements et affaires chaudes pendant la saison hivernale.

Sa tenue ne doit pas constituer un danger pour lui et ses camarades. Tout objet (montre, bague, chaîne, boucles d'oreilles, bracelets...) est formellement interdit lors de la pratique du football.

S'il ne peut pas participer à l'entraînement, il est tenu d'en informer l'éducateur de sa catégorie.

En cas d'intempéries ou d'incertitudes sur le déroulement d'une rencontre, le joueur doit se renseigner auprès de son entraîneur.

V. Matches

La présence régulière aux entraînements est nécessaire pour pouvoir participer aux matches.

Le joueur arrive à l'heure qui lui a été communiquée. Il doit avoir tout son matériel de footballeur

Sa tenue doit être adaptée à la pratique de notre sport et à l'identité de notre club.

Il doit avoir les chaussettes remises en début d'année ainsi que son short et en possession de ses protège-tibias et de ses chaussures adaptées au terrain.

Le maillot sera remis au début de la rencontre.

Sa tenue ne doit pas constituer un danger pour lui et ses camarades. Tout objet (montre, bague, chaîne, boucles d'oreilles, bracelets...) est formellement interdit lors de la pratique du football.

Tout joueur doit respecter les décisions de l'arbitre sans aucune protestation et garder une attitude irréprochable, vis-à-vis des joueurs, des dirigeants, des spectateurs, des parents de l'équipe adverse et aussi de ses équipiers

Tout joueur averti par un carton jaune ou expulsé par un carton rouge pour des raisons autres qu'un excès d'engagement dû à notre sport se verra automatiquement responsabilisé de sa faute et devra dédommager le club de la somme due et payée par le club, auprès du district ou de la ligue concerné.

Nous nous réservons le droit de ne pas le faire rejouer, tant qu'il n'aura pas remboursée cette somme.

VI. Vestiaires

Les joueurs s'engagent à respecter les locaux mis à leur disposition

Tout acte de vandalisme ou de dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur et sera soumis à une sanction disciplinaire, voire financière.

Il est impératif de ne pas emmener d'objets ou de vêtements de valeur lors des entraînements et des matches. Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte ou de dégradation à l'intérieur des enceintes de l'association, ainsi que lors des déplacements.

Tout joueur qui sera surpris en train de fouiller, de voler dans le sac d'un de ses camarades ou convaincu de vol sera définitivement exclu du club.

VII. Esprit Sportif et Fair-Play

En tout lieu et toutes circonstances, tout licencié du FCRC en est le représentant. Il lui appartient d'avoir un comportement et une tenue irréprochables.

Chaque joueur s'engage à être respectueux de toutes les règles précitées et s'engage aux matches comme aux entraînements à respecter l'adversaire, ses équipiers, ses dirigeants et l'arbitre

Tout joueur qui aura un comportement allant à l'encontre de ces principes pourra faire l'objet de mesures disciplinaires qui peuvent aller de la simple suspension au renvoi définitif. Dans ce dernier cas la licence ne sera pas remboursée.

VIII. La vie du club

La vie du club ne s'arrête pas aux matches et aux entraînements. Pour permettre de développer un projet éducatif, sportif ambitieux, pour garder et améliorer la convivialité au sein du club, nous demandons à chaque membre (joueurs, éducateurs, dirigeants et parents) de participer au minimum aux différentes manifestations du club proposées tout au long de l'année sportive.

« JE RECONNAIS AVOIR LU ET ACCEPTE LES TERMES DU REGLEMENT INTERIEUR. »

Nom Prénom

Date et signature